



CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT
mardi 14 novembre 2023

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dont ces membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le vendredi 27 octobre 2023, s'est réuni le mardi 14 novembre 2023 à 09h13 à L'HOTEL DU DÉPARTEMENT, Salle du Conseil, 6 place de la Révolution française 90020 Belfort cedex, à Belfort, sous la présidence de M. Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 18

Quorum : 9+1

Membres du Conseil départemental :

Florian BOUQUET - Président
Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente
Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président
Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente
Pierre CARLES - 4ème Vice-président
Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente

Marie-France CEFIS - Conseillère départementale
Sébastien VIVOT - Conseiller départemental
Maryline MORALLET - Conseillère départementale
Ian BOUCARD - Conseiller départemental
Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale
Cédric PERRIN - Conseiller départemental
Samia JABER - Conseillère départementale
Bastien FAUDOT - Conseiller départemental
Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale
Emmanuel FORMET - Conseiller départemental
Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale
Christian RAYOT - Conseiller départemental

Secrétaire de séance : Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

ORDRE DU JOUR

Rapporteur :

Moyens

01	Nomination du secrétaire de séance	<i>M. Florian BOUQUET</i>
02	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 28 septembre 2023	<i>M. Florian BOUQUET</i>
03	Désignation du référent déontologue des élus locaux - Adhésion à l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort (AMF 90)	<i>M. Florian BOUQUET</i>
04	Décision modificative n° 1 exercice 2023	<i>M. Florian BOUQUET</i>
05	Révision Autorisation de Programme n° 21-01 "Gymnases" et modification affectation opération n° 21-01-03 "Gymnase de Rougemont-le-Château"	<i>M. Florian BOUQUET</i>
06	Rapport d'Orientations Budgétaires 2024	<i>M. Florian BOUQUET</i>
07	Passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024	<i>M. Florian BOUQUET</i>
08	Modification du tableau des emplois	<i>M. Florian BOUQUET</i>
09	Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents départementaux	<i>M. Florian BOUQUET</i>
10	Mise à disposition temporaire et gracieuse de sites départementaux	<i>M. Florian BOUQUET</i>

Aménagement, développement et partenariats territoriaux

11	Coopération transfrontalière : candidature pour le dispositif Interreg Plan Territorial Intégré de Coopération	<i>Mme Maryline MORALLET</i>
12	Renouvellement de la participation du Département au dispositif MaPrimeRénov'	<i>M. Pierre CARLES</i>

Education et vie scolaire

13	Dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2024	<i>Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH</i>
14	Convention pluriannuelle entre le Département du Territoire de Belfort et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives avec intervenants extérieurs	<i>Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH</i>

Insertion sociale et professionnelle

15	Gestion par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) de l'aide du Département aux employeurs de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	<i>M. Florian BOUQUET</i>
----	---	---------------------------

Motions, questions orales et questions écrites

(conformément aux articles 9, 10 et 13 du règlement intérieur du Conseil départemental délibéré et voté le 23 septembre 2021)

CD-23-11-14_01 - Nomination du secrétaire de séance

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Bonjour à toutes et à tous, la séance est ouverte. Je vous prie d'excuser mon retard, j'accueillais aujourd'hui la délégation d'inspecteurs de la Direction générale de la sécurité civile qui démarre un audit durant toute cette semaine auprès du Service départemental d'incendie et de secours. Je vous propose déjà de faire l'appel.

Il est procédé à l'appel des présents.

Florian BOUQUET : Je tiens à vous remercier de votre disponibilité, le quorum est assuré. Il vous est proposé aujourd'hui, dans l'ordre qui avait été établi en début de mandat, de désigner Anaïs MONNIER-VON AESCH comme secrétaire de séance. L'accepte-t-elle ? Elle l'accepte. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Elle va donc avoir la responsabilité du secrétariat de séance, merci.

Florian BOUQUET : Je voudrais aussi vous annoncer que Madame VON AESCH est l'heureuse maman d'une petite Lison qui est née le 6 octobre dernier donc elle a trois semaines, et on voudrait bien sûr lui adresser toutes nos félicitations, adresser à la petite Lison tous nos vœux de bonheur et une belle et longue vie. Donc toutes nos félicitations aux parents.

Je voudrais aussi revenir sur une question orale qui avait été formulée par Monsieur FORMET sur Conte et Compagnies, j'ai adressé la réponse sous forme écrite à l'ensemble des élus. Je rappelle que la masse salariale est de 30 000 euros, elle avait été intégrée dans les budgets, ce qui explique qu'il y avait un écart entre le chiffre donné et le chiffre réellement obtenu, mais le budget du festival masse salariale comprise en 2023, c'est 145 000 euros. Il y a eu effectivement un effet centenaire puisque le budget a été augmenté pour Conte et Compagnies de 26,48 % et je rappelle que le budget culture pour la totalité de l'année 2023, c'est 2,4 millions d'euros. Conte et Compagnies, c'est 99 spectateurs par représentation, le Mois du film documentaire c'est 700 spectateurs par édition et 6 000 spectateurs sur 4 manifestations culturelles de Contes et Compagnies, Mois du film documentaire, Rêve au lac, Flâneries. Vous voyez que la politique culture du Conseil Départemental est particulièrement dynamique, je souhaitais en faire état histoire que cela apparaisse dans le compte-rendu de la séance en réponse à la question qui a été posée lors de la précédente. Oui, Madame JABER.

Samia JABER : Monsieur le Président, je me permets puisqu'on en est aux questions diverses et avant d'aborder les rapports. Vous avez distribué dans toutes les boîtes aux lettres du département un document : Cap 2028, les ambitions pour notre Territoire. Un 30 pages, même si c'est un format plus petit que ce que l'on a l'habitude de recevoir avec le VLT, dans lequel vous avez un édito et un document qui détaille les ambitions qui sont les vôtres. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président et vos services non plus, que tout document dit de « propagande politique » doit donner un espace aux élus d'opposition. Nous sommes, je vous le rappelle, des élus sur nos cantons qui avons eu une majorité sur les cantons, donc nous représentons une partie des Terrifortains, donc nous sommes étonnés de voir que vous n'avez pas respecté cette obligation. D'autant plus que vous êtes le mieux placé pour le savoir puisque quand vous étiez dans l'opposition, si ma mémoire ne défaille pas, vous aviez fait un recours à l'époque pour les Rencontres du Territoire puisqu'il y avait un document d'invitation qui n'avait pas respecté cette obligation. J'aimerais donc vous entendre là-dessus et surtout entendre comment vous allez réparer cet oubli. L'essentiel est de ne pas épuiser le Tribunal administratif, à l'époque vous aviez saisi le Tribunal administratif et vous aviez sûrement bien fait puisque vous étiez dans votre droit, nous ne jouons pas ce jeu-là, nous souhaitons évidemment que les choses soient faites dans les règles ou réparées, sinon nous serions évidemment contraints de la faire. Merci.

Florian BOUQUET : Merci. Il faut quand même contextualiser les choses, Madame JABER, était Territoire en danger, une opération TED qu'ils avaient menée avec une forte action antigouvernementale puisqu'il y avait un projet de Nicolas SARKOZY à l'époque de créer le Conseiller départemental. Vous voyez que le temps lui a donné raison puisque l'on est arrivé à des Conseillers départementaux malgré toute l'opposition et le tamtam qui avaient été faits dans chacun des cantons. Il faut savoir sur des revues qui avaient été faites à l'époque, c'était des revues canton par canton, on reprenait des projets canton par canton et on disait : vous voyez, la médiathèque qui se trouve là, elle n'existerait plus sans le Département. Et c'était de véritables propagandes antigouvernementales qui avaient été faites canton par canton avec des illustrations très concrètes, je peux les ressortir, j'ai un dossier sous la main. Et là, ce n'est absolument pas cela, je ne tape pas sur la politique gouvernementale, le document n'est pas du tout attribué à l'un ou à l'autre des cantons, donc c'est un projet de Conseil Départemental avec l'ensemble de ses politiques départementales. C'est un projet qui est porté pour les cinq prochaines années par l'ensemble de notre collectivité, pas plus pour un canton qu'un autre, c'est pour le Département et l'autorité départementale, c'est le Président, c'est moi-même, c'est Florian BOUQUET.

Samia JABER : Sauf que la loi ne prévoit pas de distinction sur le contenu, la loi est très claire donc il faut qu'il y ait un espace pour les élus d'opposition, donc vous nous contraignez du coup à saisir le Tribunal administratif.

Florian BOUQUET : Merci.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

Absent(e)s :

Mme Françoise MEYNIEL, M. Didier VALLVERDU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-23-11-14_02 - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 28 septembre 2023

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Je passe au point numéro deux, c'est celui de l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre dernier. Y a-t-il des remarques par rapport à sa rédaction ? Je salue l'arrivée de Didier VALLVERDU. Si le silence règne, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions à l'adoption du procès-verbal ? Y a-t-il des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-11-14_03 - Désignation du référent déontologue des élus locaux - Adhésion à l'Association des Maires de France du Territoire de Belfort (AMF 90)

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Il s'agit à présent de désigner le déontologue des élus locaux. Vous savez que les collectivités sont tenues de désigner un référent déontologue pour l'ensemble des élus du Conseil Départemental. Le centre de gestion du Territoire de Belfort propose ses services à l'ensemble des municipalités de notre département. Je vous propose que le Conseil Départemental adhère à l'association des maires du Territoire de Belfort de façon à ce que l'on puisse bénéficier des services du référent déontologue au même titre que les mairies. Il faut savoir que trois déontologues ont été désignés par le centre de gestion : Madame Cécile HARTMANN, Madame Danièle MAZZEGA et Monsieur Xavier FAESSEL. Ils exercent tous des responsabilités au sein des tribunaux : Madame HARTMANN est Présidente de la Cour d'appel de Douai, Madame MAZZEGA est Présidente en retraite du Tribunal administratif de Strasbourg et Monsieur FAESSEL est Président du Tribunal administratif de Strasbourg. Ce sont trois personnes qui ont été nommément désignées par le centre de gestion.

Il vous est proposé d'adhérer au centre de gestion au même titre qu'une mairie du Territoire de Belfort, de façon à disposer des services de ces trois personnes pour faire la lecture de telle ou telle situation si une requête vient à avoir lieu. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, donc nous serons adhérents à l'association des maires du Territoire de Belfort.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-11-14_04 - Décision modificative n° 1 exercice 2023

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Il s'agit à présent d'évoquer la décision budgétaire modificative, c'est la première de l'année 2023. Il s'agit aussi d'ajuster des lignes budgétaires et de constater des excédents ou des manques pour finir l'année.

Tout d'abord, il s'agit de prendre en compte, au niveau des « Charges à caractère général », de rajouter 56 000 euros pour les travaux de sécurisation et de réparation à mener sur le patrimoine départemental. Il s'agit d'abonder cette ligne, de payer des honoraires d'expert en assurance pour l'épisode de grêle parce que nous avons eu recours à notre propre expert pour les audits de nos différents bâtiments et parcs automobiles. Je vous rappelle que les assurances vont nous indemniser à hauteur de 1 800 000 euros sur 2023 et sur 2024, donc le recours à cet expert en assurance nous a été particulièrement profitable.

Il s'agit aussi d'ajouter 60 000 euros de crédits pour lancer la campagne de vaccination contre le papillomavirus, une campagne qui a été décidée par l'État au mois de juin. Donc, il s'agit d'inscrire les crédits nécessaires en cours d'année de façon à ce que l'on puisse rapidement lancer cette opération, étant entendu qu'il y aura aussi une recette de fonctionnement par l'Agence régionale de la santé.

Au chapitre 16 notamment pour « l'APA », il s'agit de reprendre des crédits pour la non mise en place de la loi Grand âge. Elle était attendue avec une application au début de l'année 2023, elle n'est pas en cours donc il vous est proposé de reprendre les crédits qui avaient été anticipés pour l'application de la loi Grand âge.

Enfin, sur la ligne « RSA », on a constaté une petite baisse du nombre de bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, nous sommes à 4 115 bénéficiaires du RSA, c'est-à-dire qu'en 2 ans, nous avons perdu 200 bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, il vous est proposé de reprendre 80 000 euros de crédits sur cette ligne-là.

Sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », il y a l'augmentation du flux du MNA. Tout simplement, on constate à la mi-novembre que l'on a le flux identique à celui de toute l'année 2022, donc il s'agit d'abonder la ligne de 200 000 euros pour faire face à l'augmentation de ce flux.

Il y a aussi la nécessité d'inscrire 40 000 euros pour continuer à financer le Fonds Départemental des Solidarités Territoriales. Ce sont les chèques d'accompagnement personnalisés parce que, vous l'avez compris, il y a des situations budgétaires familiales qui sont tendues, donc on abonde la ligne pour finir l'année 2023.

Sur le chapitre 66 « Charges financières », il vous est proposé d'abonder la ligne de 156 465 euros parce que l'on a 25 % de la dette du Conseil Départemental qui est en taux variable et face à la montée des taux, il y a bien sûr un renchérissement des charges financières, donc il nous faut abonder de 156 465 euros.

En matière de recettes de fonctionnement, on a eu une attribution du fonds national de péréquation des DMTO de 937 482 euros par rapport à 2022. La fraction compensatoire de TVA, c'est-à-dire de l'ex CVAE, pour 324 000 euros. Des frais de gestion de la taxe foncière pour 349 427 euros. Et la révision des produits de DMTO face au ralentissement du marché immobilier, je vous le dis, on avait déjà anticipé une première baisse des DMTO en 2023 au moment du budget supplémentaire et là, on retire encore deux millions d'euros sur cette ligne de recette parce que les DMTO ne sont pas aussi dynamiques que l'année 2022. Nous perdons actuellement cinq millions d'euros de DMTO pour 2023.

Sur le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations », il y a une participation de l'État de 278 240 euros. On n'a eu la notification qu'en juin de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à la l'Emploi, je vous propose donc d'inscrire les 278 240 euros. Et la dotation de l'État au titre de la PCH : 129 000 euros.

Sur le chapitre 75, récupération sur successions, il y a eu 48 000 euros de récupérés. Et sur l'indemnité d'assurance liée au sinistre de grêle de juin 2022, on a eu un versement de 372 000 euros pour enclencher les travaux rapidement.

Sur le volet routier, on a des chantiers qui ont pris du retard donc on a réduit les crédits de 86 000 euros pour la liaison cyclable du Sud Territoire, c'est un re-phasage de l'AP/CP. Donc on avait inscrit 86 000 euros de crédits en trop sur 2023, le chantier ayant pris du retard on les a reportés sur 2024 ou années suivantes. Mais on fera le re-phasage des AP/CP au moment du budget supplémentaire lorsqu'on aura constaté les montants effectivement investis sur la piste cyclable.

Enfin, il y a une augmentation de 101 803 euros de crédits de paiement pour la remise à niveau du parc de véhicules et engins. On a notamment fait l'acquisition d'un camion, donc on a à remonter des crédits de 2024 sur 2023, nous avons remonté 101 803 euros pour payer le camion.

Enfin, hors AP/CP, je vous rappelle que l'on a lancé les études, c'était la tranche optionnelle numéro deux, du tronçon routier de Botans à la ZAC du port jusqu'au magasin BUT à Sevenans. On va rentrer dans la phase opérationnelle de la première tranche, mais là il s'agit de lancer dès à présent les études pour cette deuxième phase et donc on inscrit 112 824 euros de crédits. Il y a une diminution de 150 000 euros correspondant aux travaux d'aménagement sur Bermont - Sevenans puisque la phase opérationnelle ne démarrera qu'au début de l'année 2024. Donc on reporte les 150 000 euros de l'opérationnel de 2023 sur 2024 parce que ça a pris du retard et là encore, on fera le re-phasage des AP/CP lors du budget supplémentaire au printemps 2024.

En matière de gymnases, bien sûr les crédits ont été inscrits en AP/CP. Il vous est proposé de reporter 277 000 euros de crédits de paiement sur la pouponnière et la MECS parce que ce sont des chantiers qui ne verront le jour qu'à partir de 2024.

De diminuer les crédits de paiement pour les travaux sur le patrimoine départemental, 264 000 euros, ce sont des travaux qui ne seront pas faits en 2023 et qui seront donc inscrits sur 2024.

Et il vous est proposé d'augmenter de 116 300 euros le programme des AP/CP sur les gymnases de Montreux-Château et Rougemont-le-Château, de manière à pouvoir verser le solde de l'opération du

gymnase de Rougemont-le-Château. Donc on inscrit, on fait remonter de 2024 116 300 euros de manière à décaisser les 174 240 euros et de solder définitivement l'opération de Rougemont-le-Château.

Au niveau de l'enfance, on a inscrit 50 000 euros en dépense d'investissement pour mener les travaux d'un nouveau service « ressources et innovations sociales » à la Direction de l'Enfance famille parentalité. Il s'agit d'un nouveau service de l'ASE, un service support pour accompagner aussi les assistantes familiales dans l'accueil de tous les jours pour nos gamins. Cela demande donc un crédit supplémentaire en section d'investissement sur le champ de l'enfance.

Il y a eu également des travaux engagés dans différents bâtiments. On a abandonné les travaux de rénovation de la toiture du CER de Belfort que l'on va céder prochainement, il y en avait pour 240 000 euros. On a abandonné les travaux de rénovation de la toiture du Manège, donc on va rester avec notre toit en fibrociment, 240 000 euros.

Et on a abondé les différents travaux de rénovation de l'Hôtel du Département avec le confortement des escaliers extérieurs, vous aviez vu, les nez-de-marche ont été réparés, il y a également des travaux de privatisation de places de stationnement et de rénovation des bureaux au troisième étage, installation aussi de blocs de secours, rénovation des portes palières côté ascenseurs.

Enfin au collège Châteaudun, c'est un projet que l'on mène avec la Ville de Belfort et le Conseil Départemental, les études vont prendre du retard, on les a reportées sur 2024. Donc on reporte les crédits de 2023 sur 2024, c'est 64 000 euros. De même sur le collège Camille Claudel de Montreux-Château, des travaux qui ont été reportés sur 2024. Et de même sur la toiture du bâtiment pédagogique, on a limité les études de faisabilité et ce sont donc 80 000 euros de crédits reportés.

Voilà les principales dépenses d'investissement ajustées en décision budgétaire modificative.

Sur le champ de l'environnement, on note qu'il y a une reprise de 44 192 euros pour des travaux qui ont pris du retard sur les bassins de Chaux et de Grosmagny.

Et on a diminué les crédits de paiement de l'année 2023 sur le renouvellement de la signalétique et du mobilier des espaces naturels sensibles. C'est un chantier qui a pris du retard et donc ce sont des crédits qui seront reportés sur 2024, à savoir 75 500 euros.

Dans le domaine de l'animation territoriale et l'attractivité, le projet « Éco-Campus » a pris du retard. Il vous est donc proposé de reprendre 150 000 euros du budget 2023 pour les reporter sur 2024.

Et de même dans le Contrat de Territoires, il vous est proposé d'abonder la ligne Contrat de Territoires avec le paiement de la passerelle des Sablettes de Sevenans. On a donc remonté des crédits d'AP/CP de 2024 vers 2023 pour abonder cette ligne et financer la passerelle.

Hors AP/CP, il y a le nouveau dispositif de soutien aux primo-accédants d'un logement de plus de 15 ans. Face au succès rencontré par ce dispositif, on a abondé la ligne de 210 000 euros pour terminer l'année.

Pour les principales recettes d'investissement ajustées en DM, on note aussi l'acquisition de l'étang de la courbe chaussée pour un montant de 178 560 euros. C'est une opération partenariale menée avec SNCF réseaux qui est prise en charge à 100 %.

Il y a également l'opération de reprise des clapets des bassins de Chaux qui va bénéficier de deux subventions supplémentaires, à la fois le Fonds vert de l'État, quand je dis le Fonds vert en vérité ce sont des fonds de la CVAE que l'on touchait autrefois, et le Fonds Barnier de 260 250 euros.

Il y a enfin la dotation du Fonds vert pour la rénovation énergétique des collèges, 79 974 euros. Ce sont des montants qui nous ont été notifiés sur le deuxième semestre.

Et la dotation de DSID pour l'étude de performance énergétique et les travaux différenciés dans les collèges, il y en a pour 96 147 euros et c'est ce montant que l'on a fait apparaître.

Enfin, l'attribution de la subvention FEDER pour la desserte cyclable de l'Hôpital Nord Franche-Comté, vous me direz qu'il y a deux à trois ans qu'elle est menée et achevée, mais on touche seulement les sous du fonds FEDER, c'est 121 900 euros.

Voilà les principales lignes budgétaires qui ont été modifiées dans cette DM, la première de l'année. Et je pense qu'il y en aura encore une petite sur la toute dernière séance de décembre, non ? Le financier me dit qu'avec cela, on peut tenir jusqu'à la fin de l'année. Y a-t-il des questions ? Je vous remercie, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie de ces ajustements et donc bien évidemment en dépenses et en recettes, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, les comptes sont équilibrés. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT pouvoir donné à Mme Samia JABER, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT

CD-23-11-14_05 - Révision Autorisation de Programme n° 21-01 "Gymnases" et modification affectation opération n° 21-01-03 "Gymnase de Rougemont-le-Château"

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, on aborde le point numéro cinq, c'est celui de la révision des autorisations de programme sur les gymnases. Vous savez que l'on a achevé totalement l'opération du gymnase du collège de Rougemont-le-Château et compte tenu de l'avenant numéro deux à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de ce gymnase, mais aussi de l'avenant numéro un de la convention attributive de la subvention, il convient de réviser l'AP. Dans le rapport précédent, on a amené les crédits nécessaires dans l'AP, aujourd'hui il vous est donc proposé de réviser l'autorisation de programme, de la porter à 11 260 100 euros de manière à affecter un montant supplémentaire de 350 000 euros à l'opération gymnase de Rougemont-le-Château puisque celui-ci est totalement achevé. Et le coût réel de cette opération est de 2 832 000 euros avec 1 066 240 euros de subventions du Conseil Départemental, c'est-à-dire 40 % comme cela se passe partout ailleurs. Y a-t-il des oppositions ? Des

abstentions ? Je vous remercie. Et bien sûr, non participation de Didier VALLVERDU qui est aussi maire de la commune.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

Absent(e)s :

Mme Françoise MEYNIEL, M. Didier VALLVERDU

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour,

1 élu n'a pas pris part au vote : Didier VALLVERDU

CD-23-11-14_06 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'aborder les orientations budgétaires. Au cours de cette séance, nous serons amenés à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires de l'année 2024 qui s'annonce déjà dans un contexte économique difficile. On l'a vu pour l'année 2023, on a déjà observé une baisse des droits de mutation sur les transactions immobilières de l'ordre de cinq millions d'euros pour la seule année 2023. Et il y a eu aussi des tensions géopolitiques, que ce soit en Ukraine, mais aussi partout ailleurs dans le monde et l'année 2023 a été le témoin de ces conséquences en faisant face à une hausse des coûts des matériaux notamment et une inflation historique notamment sur l'énergie. Cette inflation a pour effet d'impacter bien sûr négativement nos finances et la santé financière de notre collectivité, ainsi la hausse des dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 a été de 5,17 % et on s'attend à une augmentation de 3,5 % aussi pour l'année 2024.

Ces hausses de dépense de fonctionnement de ne sont pas seulement liées à l'inflation, elles sont aussi la conséquence de mesures gouvernementales. Je vous rappelle les décisions qui ont été prises, il y a eu bien sûr au cours de l'année 2022 l'augmentation de 3,5 % des agents de la fonction publique, 1,5 % sur juillet 2023 et 4,53 % annoncés pour l'année 2024. Ce sont donc des données à intégrer dans nos orientations budgétaires.

Enfin, il y a la dépense de l'action sociale malgré une stabilité en 2023 grâce à une politique volontariste dans le domaine du retour à l'emploi et une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA. Je vous rappelle que le gouvernement a décidé une augmentation du RSA de 4,6 % au 1^{er} avril 2024. Il y a déjà eu une hausse de 1,8 % et de 4 % au cours de l'année 2022, il y a eu encore 1,4 % sur 2023 et donc la masse budgétaire prévue pour les bénéficiaires du RSA tient compte de ces décisions gouvernementales.

Enfin, il y a eu la hausse du nombre de mineurs non accompagnés enregistrés dans notre Département. À mi-novembre, on a un niveau équivalent à celui de toute l'année 2022 qui était une année aussi dynamique que celle avant Covid, donc une très grosse dynamique au niveau des crédits à prévoir également sur ce champ-là.

Le contexte macro-économique a aussi un impact négatif sur nos recettes de fonctionnement. Il y a eu la hausse des taux d'intérêt qui est en train de ralentir durablement les transactions immobilières, donc cela se répercute sur les recettes que nous percevons au titre de la DMTO, elles sont de l'ordre de 25 % pour l'année 2023, 5 millions de moins. Au niveau national, la baisse des DMTO est de l'ordre de 20 %. Pour l'année 2024, il est attendu une baisse de la DMTO de 4 % par rapport à 2023.

Enfin, le produit de TVA a moins augmenté que ce qui avait été prévu par la loi de finances du fait du ralentissement de la consommation. Pour 2024, le projet de loi de finances prévoit une augmentation de 4,2 %, mais je préfère rester prudent par rapport aux annonces. Quoiqu'il en soit, l'évolution de la TVA ne compensera pas la baisse des DMTO.

En résumé, nous devons faire face à l'effet ciseau qui est tant à redouter avec des dépenses dynamiques sur le champ du social, que ce soit sur les AIS, mais aussi les solidarités et aussi, une baisse inconséquente de nos recettes. L'inflation a aussi pour effet de booster nos dépenses de fonctionnement notamment sur le plan énergétique, chauffage, électricité, dans l'ensemble de nos bâtiments et notamment dans les collèges. Nous entrons, Chers collègues, dans une zone de turbulences auxquelles l'État ne semble pas prendre réellement conscience, on revient des assises des Départements de France qui se sont tenues à Strasbourg et c'est vrai que le moral n'y est pas.

Concernant les orientations budgétaires, bien évidemment il s'agit des grandes masses (vous avez un PowerPoint qui vous est diffusé). Il y a bien sûr l'inflation sur les prix déjà constatée en 2023 : 4,9 %. Pour 2024, une inflation qui sera comprise entre 2,4 et 2,7 % donc qui tend à alourdir les dépenses de fonctionnement. La croissance économique est plutôt au ralenti avec une croissance attendue à 0,9 % pour cette année 2023 et une projection de 1,4 par le législateur. Il est donc à craindre une augmentation aussi du taux de chômage et du nombre de bénéficiaires du RSA. Le taux de chômage en 2023 est de l'ordre de 7,2 % et avec une projection en 2024 de 7,8 à 8 %.

Bien sûr, ce contexte financier et institutionnel laisse planer de nombreuses incertitudes. Par rapport à la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021, le Département ne dispose plus de levier fiscal pour ajuster son budget aux besoins exprimés par les différentes Directions. Il y a eu la suppression de la CVAE, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, en 2023 qui a été remplacée par une fraction de TVA nationale dont le montant évolue trois fois par an, on nous signale de nouveaux montants à la hausse comme à la baisse d'ailleurs.

Et donc, on peut s'interroger sur la réelle autonomie des Départements puisqu'aujourd'hui, nous n'avons aucun lien fiscal avec nos populations, nous n'avons pas d'effet de mécanisme de fiscalité pour ajuster notre budget et nous sommes totalement dépendants de ce que l'État veut bien nous confier pour mener les politiques départementales. Néanmoins, c'est lui qui décide, mais c'est nous qui payons, quand il décide d'augmenter les points d'indice ou de revaloriser le RSA, c'est lui qui décide et c'est nous qui finançons, cela n'a pas changé. Et l'on s'interroge réellement sur l'autonomie des Départements et le risque à terme de voir aussi des Départements se transformer en agences d'État avec des élus supplétifs des hauts fonctionnaires de Bercy.

Donc, la part des dépenses obligatoires en fonctionnement représente aujourd'hui 80 % des dépenses de fonctionnement. J'englobe à la fois les AIS, l'ASE, la masse salariale du Département, les collèges, les intérêts de la dette puisque les taux variables ont augmenté. Donc aujourd'hui, sur 180 millions de dépenses réelles de fonctionnement, nous avons déjà 142 millions constatés sur l'année 2023, avec des recettes qui sont plus volatiles, il est de plus en plus difficile de résoudre cette équation. Il y a deux issues possibles : l'endettement ou la réduction des investissements. Réduire les investissements, c'est dégrader

le patrimoine, c'est dégrader aussi la valorisation de nos outils et l'endettement, c'est aussi reporter sur les générations futures la charge de la dette. Donc, on fera de notre mieux dans les orientations budgétaires pour faire en sorte que l'on garde un Département avec des fondamentaux sains. Je rappelle qu'aujourd'hui, 15 Départements constatent que les charges de fonctionnement avec les dépenses incompressibles sont supérieures à leurs recettes, aujourd'hui ce sont 15 Départements, je pense à la Meuse, aux Ardennes qui sont aussi dans des situations extrêmement tendues.

Donc par rapport à la situation et aux perspectives du Département, je voudrais quand même rappeler les dépenses de fonctionnement dynamiques, donc : inflation, revalorisation du RSA : 4,6 %, effet en année pleine du point d'indice donc c'est 1,5 % de la masse salariale, prime Ségur, accompagnement des cas complexes dans le champ de l'enfance. Vous ajoutez à cela des recettes départementales qui augmentent moins vite que les dépenses et vous avez une épargne brute qui va se dégrader en parallèle de la baisse de la DMTO.

La priorité est donnée à l'investissement parce que c'est par l'investissement que l'on pourra aussi créer des conditions favorables au développement de notre Département et donc il faut garder la maîtrise de la dette de manière à pouvoir arbitrer des choix futurs. Je rappelle que notre dette est constituée à 84 % de taux fixes, ce qui est extrêmement positif et sécurisant en période de remontée des taux. Je vous rappelle aussi à titre indicatif que sur les AP/CP que nous avons déjà ouvertes, nous avons 112 millions d'euros de crédits qui sont déjà inscrits pour le développement du projet Cap 2028.

Dans le domaine des solidarités et du social, il y a bien sûr notre ligne de conduite, c'est le schéma unique des solidarités avec au cœur l'emploi, l'objectif est bien sûr l'emploi qui nous permet de répondre à plusieurs problématiques. Déjà, réduire le nombre de bénéficiaires du RSA par le retour durable à l'emploi. Je rappelle qu'en deux ans, on a diminué de 200 le nombre de bénéficiaires du RSA. Il s'agit aussi d'amplifier l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi dont les premiers signes sont encourageants avec des retours à l'emploi sur à peu près 10 % d'emplois durables, donc des signes qui sont positifs sur la dynamique SPIE. Je voudrais aussi rappeler notre attention vigilante sur la programmation des crédits européens FSE + puisque le Département intervient en tant qu'organisme intermédiaire. Et on souhaite développer aussi l'académie des métiers parce que l'emploi, c'est aussi la possibilité de fournir les services d'aide et d'accompagnement à domicile en main-d'œuvre formée et diplômée pour exercer les solidarités au plus près des personnes âgées et des personnes handicapées. Voilà ce qui nous anime, c'est le schéma unique des solidarités.

L'action sociale au profit des personnes les plus fragiles, il y a eu 590 000 euros de consacrés pour le Fonds Départemental des Solidarités Territoriales au cours de l'année 2023. On souhaite aussi poursuivre et renouveler en 2024 les chantiers éducatifs programmés pour l'insertion, ce sont 15 chantiers qui ont été menés au cours de l'année 2023 impliquant 90 jeunes et je souhaite que l'on renouvelle cela sur l'année 2024 pour favoriser l'insertion. Il y a également les actions de prévention et l'accompagnement des adultes victimes, je pense notamment à la condition des femmes, femmes battues.

En matière de personnes âgées, il y a l'effet du tarif plancher qui bat son plein déjà sur l'année 2023. Je vous rappelle qu'en 2023, le tarif plancher est de 23 euros et il pourrait s'établir à 23,80 euros pour l'année 2024 pour chaque heure réalisée aux domiciles des personnes âgées ou personnes handicapées. Encore une fois, l'État décide et c'est le Département qui finance.

Sur les effets sociaux démographiques, je tiens à rappeler que la population des plus de 80 ans va augmenter de 14 % au cours des 5 prochaines années, ce qui nécessite de caler notre matrice financière pour tenir compte de notre évolution démographique et notamment prendre en compte la dépendance et le vieillissement.

Sur les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, bien sûr l'effet du tarif plancher qui va aussi s'exercer avec l'indexation sur la politique PCH et puis je voudrais aussi que l'on garde un niveau élevé de performance sur cette politique-là. Je rappelle que la MDPH instruit dans les délais les plus courts de

France, il faut se le dire, on est les plus réactifs de France en matière de traitement des dossiers et je souhaite donc que cette dynamique continue de manière à ouvrir les crédits au plus juste et au plus vite pour les personnes qui en expriment le besoin. Il y a aussi l'Aide Social à l'Hébergement et le fait aussi de tenir compte des effets de l'inflation et du Ségur sur l'ensemble de nos établissements sociaux, médicosociaux qui fonctionnent avec nous dans le cadre d'un CPOM, Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Je vous rappelle que lors de la dernière séance, nous avons voté un taux directeur de 4,5 % qui va revaloriser les dotations fournies à chacun de ces établissements.

En matière de grands équipements, il s'agit de travailler bien sûr pour l'épanouissement de nos populations et je compte sur l'enseignement supérieur avec le projet « Éco-Campus », un soutien fort aussi à l'ESTA à la fois en section de fonctionnement, mais aussi en investissement parce qu'il y a encore un chantier d'ouvert à l'ESTA. Il y a également l'aide aux communes, vous savez que ce sont des solidarités territoriales que l'on exerce de manière très forte et ce sont 10 millions d'euros qui sont inscrits pour la totalité du mandat. Donc là encore, des crédits importants mobilisés pour aider les communes à porter des projets de développement ou de valorisation de leurs équipements publics à destination des habitants. Et il s'agit de favoriser l'habitat, notamment avec le passeport accession 90 pour les primo-accédants, je vous rappelle que l'on a abondé cette ligne au cours de l'année 2023. Et donc il faudra surveiller ce qu'il se passe sur l'année 2024 dans une année compliquée au niveau des taux d'intérêt et des difficultés rencontrées par les jeunes qui voudraient acquérir un premier bien pour développer un projet de vie.

Et puis enfin sur le plan gymnases, je souhaite aussi que l'on poursuive notre dynamique à l'identique de ce qui a été fait sur les cinq dernières années. Je souhaite aussi que l'on poursuive cette politique de modernisation des gymnases, il y a le gymnase Parrot sur la ville de Belfort, il y a également le gymnase de Giromagny qui va bientôt déboucher sur une opération. Et puis aussi dans les tuyaux, on note le gymnase de Morvillars. On est sans nouvelle de la Région sur la Cité scolaire de Delle où là encore, on partage un équipement sportif avec la Région, donc s'ils nous entendent, qu'ils se manifestent.

Des projets à forts enjeux pour renforcer aussi l'attractivité du Territoire de Belfort, vous l'avez compris. Le Ballon d'Alsace avec l'opération Grand Site de France qui nous mobilise et également l'opération du SMIBA avec l'entrée aujourd'hui du Syndicat des Vosges dans le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace. Et la valorisation du patrimoine du Département dans un projet global de dynamisation, d'animation du massif de manière à en faire un massif fréquenté tout au long de l'année avec des activités toutes saisons.

Le Malsaucy, vous savez que l'on a lancé des études pour le Plan guide du Malsaucy, avoir une étude à 360 degrés sur la manière de valoriser aussi notre environnement, les pistes cyclables, la voie ferrée qui va de la gare de Bas-Evette jusqu'à Giromagny. Tous ces équipements, il s'agit d'en étudier le potentiel touristique, potentiel en termes d'activités, de valorisation environnementale pour débloquer des projets tendant à valoriser et à renforcer la qualité écologique de ce site classé Espace Naturel Sensible.

Il y a bien sûr le soutien à l'agriculture locale, vous savez que l'on est engagé dans un Plan alimentaire territorial et je souhaite que l'on renouvelle l'expérience de cette légumerie qui fournit les collèges en denrées alimentaires en filière courte. Vous savez que la légumerie qui avait été portée par l'ADAPEI a été fermée de manière à redéployer les personnels sur la cafétéria qui a été ouverte par l'ADAPEI sur le site de la Jonxion.

Enfin, il s'agit de l'adaptation au changement climatique avec la rénovation énergétique des sites départementaux à l'image de ce qui a été fait sur le site des Directions techniques au 39 Faubourg de Montbéliard, une très belle opération, vertueuse du point de vue environnemental. Il s'agit aussi de développer le Plan de mobilité avec la préfecture, le personnel du Grand Belfort, de la Ville de Belfort et du Conseil Départemental. Et d'étudier aussi la possibilité de revégétaliser des cours de récréation de certains collèges, là encore je souhaite qu'une réflexion soit menée sur notre patrimoine de manière à désimpermeabiliser des cours de collège. Et l'on souhaite mettre en place une démarche de budget vert de

façon à ce que le Conseil Départemental puisse accélérer sa politique verte en matière de développement durable.

Bien sûr, aborder la question de la protection des populations dans nos orientations budgétaires avec à la fois des travaux de modernisation des bassins écrêteurs. Je tiens à vous préciser que depuis hier, les bassins écrêteurs sont activés en cas de pic de montée des eaux de façon à contenir le niveau de la Savoureuse notamment au centre-ville.

La protection des populations passe aussi par le financement du Service départemental d'incendie et de secours auquel le Conseil Départemental participe à hauteur de 5,4 millions d'euros en fonctionnement pour l'année 2023. Et donc, il vous est proposé de poursuivre ces actions pour permettre à nos pompiers de travailler joyeusement.

La parole est ouverte et le débat peut avoir lieu, ceci ayant été rappelé, la parole circule. Vous savez que les masses budgétaires sont figées et je vous propose d'avancer. Christian a demandé la parole.

Christian RAYOT : Je voulais revenir, Monsieur le Président, sur vos propos, sur la fragilité et notre dépendance financière des bons vouloirs de l'État. Je crois qu'il y a plusieurs années quand même que les Départements sont mis à mal, nous sommes un pays où régulièrement l'on remet sur le tapis les niveaux de responsabilité, les strates, on en a trop en France, il faudrait à nouveau en supprimer. Quand vous regardez ce qu'il se passe autour de nous, par exemple si vous prenez nos voisins les Allemands, ils ont quatre niveaux de strate et ils ne demandent pas tous les six mois ce qu'il faut faire, quelle structure il faut supprimer. On est à 25 kilomètres de la Suisse, est-ce que vous pensez que tous les trois ou six mois les Suisses se demandent quel est le niveau d'intervention pertinent pour l'aménagement du territoire, pour les politiques sociales ? Ils ont la commune, ils ont les districts, ils ont les cantons et c'est tout. Je crois qu'il faut quand même à un moment donné faire preuve de responsabilité, on ne peut pas tous les trois ou quatre ans, ou même plus souvent, revenir sur ce sujet-là. Je pense que la division de notre pays en 14 nouvelles régions est une erreur manifeste, tout le monde le dit, on pensait que cela allait coûter moins cher, mais cela coûte beaucoup plus cher, les régions sont trop éloignées notamment en matière de développement économique.

En début d'année, Monsieur le Préfet m'avait sollicité pour que l'on puisse échanger avec la Direction de l'Industrie de Bercy qui venait voir l'état des sous-traitants automobiles notamment dans le Sud Territoire avec Lisi et Eurocast. Et moi, je leur ai tenu ce langage : on ne peut pas sans arrêt remettre l'ouvrage sur le métier, il ne fallait pas enlever la compétence développement économique aux Départements parce que de toute façon les départements et les communes sont la brique de la nation. C'est ce qui a permis de faire la nation, nous sommes au plus proche de nos compatriotes et ce fut une erreur d'éloigner des compétences essentielles, je parle encore un peu plus du développement économique. Imaginez-vous si nous avions pu conserver le développement économique au Département tout en le partageant avec la Région comme cela se faisait avant la réforme de 2015, vous auriez eu les EPCI, les outils que les EPCI ont mis en place notamment les SEM, comme TANDEM pour le Territoire de Belfort, celle du Sud Territoire. Vous vous imaginez la force de frappe en matière de développement économique du Département et également de la Région en compétence partagée, avec une efficacité et une réactivité évidente. Et je crois qu'il faut revendiquer cela, il faut à nouveau demander que les Départements retrouvent la compétence développement économique. Et puis bien évidemment le fameux débat, cela fait bientôt 15 ans que l'État dit qu'il veut compenser tout ce qui est solidarité et qu'il ne compense jamais d'ailleurs, je crois qu'il doit devoir à notre Département pas loin de 200 millions d'euros. Je crois que le Président de la République a confié à Éric WOERTH le soin de réfléchir à nouveau sur une nouvelle organisation territoriale avec de nouvelles compétences, on va voir ce que cela va donner, mais il ne va pas en sortir grand-chose à mon avis. Voilà ce que je voulais vous dire brièvement.

Florian BOUQUET : Merci. Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Comme vient de le faire mon collègue Christian RAYOT, on pourrait débattre des heures et des heures sur la place des Départements dans notre pays, sur le contenu de leurs compétences et sur toutes les réformes qui ont vidé une partie des possibilités d'interventions des Départements, on pourrait en débattre des heures et des heures. Par contre, débattre des orientations que vous nous proposez me pose question, je vais intervenir à titre très personnel. Je pourrais intervenir sur l'ensemble des orientations que vous proposez aujourd'hui, si je pensais que mon intervention pourrait éventuellement créer un vrai débat où les uns et les autres s'écoutent, un débat où l'on puisse éventuellement dire : ça, c'est une réflexion intéressante, ça, c'est une proposition intéressante. On l'a vu lors du dernier budget que vous aviez fait voter ici, nous sommes arrivés avec des propositions, elles ont toutes été balayées d'un revers de main, il a fallu passer par le vote pour pouvoir les développer et en parler. Donc si les orientations budgétaires pouvaient être discutées aujourd'hui, amendées et si elles pouvaient peser sur le prochain budget que vous nous présenterez à la prochaine séance, on pourrait débattre des questions que vous nous avez présentées. Mais ce n'est pas le cas, j'attendrai votre budget et nous aurons évidemment l'occasion d'intervenir sur les points.

Florian BOUQUET : Faites des propositions, Madame JABER, si elles sont bonnes on les retiendra pour...

Samia JABER : Nous en avons fait l'année dernière, vous les avez toutes balayées d'un revers de main, donc nous aurons l'occasion de vous faire des propositions lors du budget et l'on reparlera évidemment des différentes politiques que vous souhaitez mener. Merci.

Florian BOUQUET : Il s'agit des orientations budgétaires, c'est donc l'occasion d'exprimer des propositions. Ce n'est pas lorsque le budget primitif aura été construit qu'il faudra venir le commenter et vouloir l'amender, le plus simple est de faire des propositions immédiatement parce que dans deux mois quand il y aura le vote du budget... Vous avez la feuille de route et les services que j'ai rencontrés sur Cap 2028.

Samia JABER : Un véritable programme électoral.

Florian BOUQUET : C'est exactement cela, Madame JABER, vous savez que ce Cap 2028 reprend l'ensemble des propositions qui ont été formulées par le Conseil Départemental dans le cadre de France 2030. Et donc, le Département s'était prononcé auprès de l'État sur un certain nombre de projets et nous sommes allés chercher un montant de subventions, je vous dis ça mais les subventions, c'est huit millions d'euros avec deux millions de crédits « repackagés » par les services de l'État. Mais on a quand même signé une contractualisation avec l'État pour garantir un certain niveau de financement sur un certain nombre d'opérations. Donc il s'agit de Cap 2028 et on ne va parler que de ça pendant cinq ans, tout ce qui est à l'intérieur sera développé parce que chaque Direction a clairement la ligne qui a été tracée. Moi, j'ai rencontré la semaine dernière l'ensemble des agents du Conseil Départemental réunis autour de Cap 2028 et chaque Directeur, chaque Direction a pu présenter l'état d'avancement des différentes pistes de Cap 2028 parce qu'il s'agit de travailler au service de l'ensemble des habitants du Conseil Départemental. Après, vous appelez ça comme vous voulez, il n'y a pas d'élection avant cinq ans donc ne vous affolez pas, les élections ont eu lieu il y a deux ans, Madame JABER, donc ne vous inquiétez pas, vous êtes là jusqu'en 2028. Et bien évidemment, il s'agit de travailler au service des habitants et je sais qu'un certain nombre d'éléments nous rejoignent, nous rassemblent puisque, vous l'avez compris, on travaille dans le même sens. Après, si vous avez des propositions à formuler, quand bien même elles ne font pas partie de Cap 2028, si vraiment elles sont d'un intérêt formidable pour la collectivité, bien évidemment je me pencherais dessus. Mais c'est maintenant qu'il faut le dire, on est dans les orientations budgétaires, cela permet aussi de flécher des choses. Ce n'est pas une fois que le budget primitif est présenté que l'on va se manifester, c'est maintenant, c'est aussi tout l'enjeu des orientations budgétaires, c'est de dire : vous faites trop ici, vous ne faites pas assez là et là, on peut en discuter intelligemment, là, il y a encore un levier d'action. Ce que je veux dire, parce qu'il s'agit d'avancer intelligemment, sur la masse salariale, on ne va pas se raconter d'histoire, en 2024 elle ne sera pas inférieure à celle de 2023, et la masse salariale, c'est 37,8 millions d'euros. Le RSA, c'est 25,5 millions d'euros, vous avez l'APA, l'APCH pour 33 millions, l'enfance 21,3 millions, les pompiers 5,4 millions, les collèges 3,3 millions d'euros, la vie associative 1,5 million. Vous arrivez déjà à un cumul de 130 millions d'euros sur un budget de 149 millions d'euros, vous rajoutez un

petit peu d'investissements pour maintenir de bons niveaux à nos bâtiments, et vous l'avez compris, le budget est ficelé, il est fait. Et bien sûr, avec les mesures gouvernementales, à la fois la suppression du non-fiscal, la suppression de la CVAE, de taxes dynamiques, on est aujourd'hui totalement lié à des recettes qui sont linéaires avec des dépenses de fonctionnement qui sont dynamiques en raison de la caractéristique de nos dépenses. Ce sont des dépenses sociales, on sait que dans des périodes difficiles et d'inflation, les dépenses sociales sont galopantes, il y a la baisse des DMTO de 25 %, c'est-à-dire 5 millions d'euros de recette en moins, ce n'est pas rien et d'autres Départements font aussi le même constat.

Alors bien évidemment en période de recette en moins, on peut réfléchir après, est-ce que l'on va réduire l'aide aux communes ? Allons-nous réduire l'aide aux associations ? Est-ce que l'on va creuser la dette ? Ce sont des questions qui se posent, c'est ça tout l'enjeu d'un débat d'orientation budgétaire. Je pense qu'il faut veiller à certains équilibres, des équilibres de solidarité, il est extrêmement important de préserver la cohésion sociale de notre département dans cette période difficile. Donc je suis très attaché au maintien du soutien à la vie associative, ça, c'est un point signal extrêmement fort que l'on envoie.

Nos jeunes collégiens, les 7 500 collégiens de notre département, méritent aussi de pouvoir apprendre avec des outils modernes et je souhaite que dans nos orientations budgétaires, on puisse intégrer le plan de modernisation de l'informatique, c'est un million d'euros et c'est la raison pour laquelle je souhaite que l'on porte ces politiques.

Sur le champ de l'enfance, il y a des besoins qui sont criants, la société va mal, la société souffre, il y a eu de la désespérance et on a des enfants qui sont dans des situations extrêmement compliquées. Il y a dans notre département 38 ordonnances de placement qui ne sont pas exercées, nous avons aussi des informations préoccupantes qui nous sont transmises et signalées, elles sont plusieurs centaines à ne pas avoir encore été traitées, il y a une très grande souffrance et on peine aussi à les traiter par des difficultés de recrutement de travailleurs sociaux. Mais sur le tableau des emplois, on a un certain nombre de postes vacants, on mène une politique dynamique de recrutement aussi pour répondre à ces besoins parce que nous ne pouvons pas laisser des enfants souffrir. Donc on a lancé la construction d'une pouponnière, d'une MECS, on lance la Maison de la parentalité, on a aussi développé un *pool* particulier de trois travailleurs sociaux pour permettre d'aller chercher les situations préoccupantes au plus près. On est sur tous les fronts et ça demande aussi beaucoup de moyens financiers, vous l'avez compris, et je souhaite que la priorité soit aussi mise sur l'enfance.

Ces politiques-là représentent aussi des dépenses de fonctionnement particulièrement dynamique notamment liées aussi au vieillissement de la population. Elles sont assumées parce que ce sont des missions du cœur que nous exerçons au Département. Ce qui est forcément à déplorer, c'est que les départements, ce n'est pas propre au Territoire de Belfort, ce sont tous les départements de France qui tendent à l'asphyxie par rapport à des politiques nationales qui sont menées. Aujourd'hui, comme toi, je déplore le lancement de la mission menée par Éric WOERTH qui tend à supprimer un échelon au millefeuille, mais en attendant je rappelle quand même que dans l'histoire de France, les départements et les communes sont l'héritage de la Révolution française, c'est l'échelon de la proximité, c'est l'échelon de la solidarité. Qui mènera ces politiques si ce n'est pas nous ? Pendant le Covid, ce sont bien les Départements que l'on est allé voir, ce ne sont pas les Présidents de Région, ce ne sont pas les Présidents d'Intercommunalité, ce sont les Départements. On parle beaucoup de l'attachement au département, c'est extrêmement important, les gens disent : « Je viens de Grandvillars dans le Territoire de Belfort ». Ils ne disent pas : « Je viens de Grandvillars dans la Communauté de communes du Sud Territoire ». Donc le tandem département - commune est extrêmement puissant, il est extrêmement fort. Et je souhaite bien évidemment que l'on soutienne aussi l'aide aux communes parce que cela caractérise à la fois cette collaboration entre le Département et la commune par la solidarité territoriale et c'est aussi un moyen de rendre attractif notre département et je crois qu'en la matière on est particulièrement dynamique et vertueux. Le Département s'illustre par ses nombreuses réalisations ici ou là et par les nombreux projets qui sont développés par les communes, les élus locaux sont le socle essentiel de la République, c'est ce qui préserve la cohésion sociale dans notre pays. Et dans cette période difficile, les élus locaux sont précieux et ce n'est pas une masse salariale très élevée, les élus locaux, c'est proche du bénévolat, c'est une main-

d'œuvre bon marché. Je souhaite donc bien évidemment que l'on préserve cet échelon local qui est extrêmement important, puissant et qui apporte des réponses adaptées rapidement et en proximité.

Je ne vais pas être plus long, mais dans cette période difficile, c'est vrai qu'il est extrêmement important de rester soudés. Vous l'avez vu, on cherche à nous asphyxier, on nous maintient sous perfusion avec un respirateur artificiel, mais ce n'est pas comme ça que cela marche, il faut redonner de la liberté aux départements, moi, je suis favorable, je l'ai toujours dit, à un acte de décentralisation. Aujourd'hui, la Première ministre a rassuré les Présidents de Département en disant qu'elle veut renforcer les rôles des Départements, oui, d'accord, mais si c'est pour les charger de missions sans leur apporter aussi les ressources financières, cela ne va pas. Il s'agit aussi bien évidemment de veiller à la nature des recettes qui nous sont allouées parce que tout l'enjeu est de faire face à l'augmentation de la précarité, à faire face aussi à l'augmentation des taux d'intérêt qui pèsent sur les collectivités. On le voit bien, tous nos publics sont touchés dans nos populations, tous, donc il nous faut absolument préserver l'équilibre et la cohésion sociale de nos populations.

Il vous est demandé de prendre acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Est-ce que vous avez pris acte ? C'est parfait, merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

PREND ACTE

CD-23-11-14_07 - Passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Il s'agit à présent du point numéro sept avec un point d'ordre technique, notamment sur le plan comptable puisqu'il s'agit de passer à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024. Actuellement, nous en sommes à la nomenclature M52, il vous est proposé de passer à la M57, bien évidemment, nos services sont structurés pour. Ce dispositif est généralisé à toutes les communes, aux intercommunalités, elle simplifie notamment les règles de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre et il n'existe plus de chapitre « Dépenses imprévues » en M57. Ce qui est à noter, c'est le budget général avec une fongibilité des crédits qui va voir le jour. Oui, Christian.

Christian RAYOT : Concernant la nomenclature M57, est-ce que vos services ont regardé, je crois qu'il y a une modification en matière de garanties que nous apportons par rapport aux montants qui sont plafonnés à hauteur de 10 %. Par rapport à ce qui se faisait auparavant, est-ce que vous avez regardé les conséquences que cela peut avoir ? Je vous dis cela parce que nous l'avons examiné la semaine à la

Communauté de communes et on a refusé de voter, de passer à la M57 et notamment le règlement parce que ça commence un peu à bien faire, je vous le dis.

Florian BOUQUET : Notre Directeur du budget n'a pas vu de changement, pas au niveau des cautions et pas de changement sur les garanties d'emprunt me dit-il. Rapprochez-vous peut-être entre Directeurs pour faire une lecture commune.

Christian RAYOT : C'est mon Vice-président qui a soulevé le lièvre et qui fut pendant 40 ans trésorier avec de grosses trésoreries. Il nous a dit que c'est passé de 50 % des dépenses réelles de fonctionnement à maintenant 10 % du montant des annuités et par créancier.

Florian BOUQUET : D'accord. Nicolas GARDOT-PYOT, notre Directeur du budget et des finances vient tout droit de la Direction des Finances publiques, donc il sait... En tout cas, je vous propose de souscrire au changement de nomenclature. Monsieur le Député.

Yann BOUCARD : Au vu de ce qu'apporte Christian RAYOT, je propose que l'on repousse ce rapport *a minima* en fin de séance peut-être pour laisser le temps à Monsieur le Directeur du budget, bien qu'il vienne de la Direction des Finances publiques, de vérifier le temps que l'on poursuive nos débats. Il n'y a pas d'urgence à adopter ce rapport sept, peut-être que l'on peut l'adopter dans deux heures et demie, ce qui laisse le temps de vérifier les informations qui sont données parce qu'une fois que l'on a adopté, si ça pose effectivement un souci, c'est trop tard.

Nicolas GARDOT-PYOT : Bonjour. En fait, nous avons un règlement sur les garanties d'emprunt et il n'est pas remis en cause aujourd'hui par le passage en M57. Le passage en M57 remet en cause certaines règles, dont le Président a parlé, de fongibilité des crédits notamment, mais rien à voir avec le règlement sur les garanties d'emprunt. S'il y a besoin de revoir ce point-là, ce qui me surprend quand même parce nous, nous intervenons en tant que Département en garantie d'emprunt dans le domaine social, donc on a déjà des ratios différents des intercommunalités, dans ce cas-là on pourra revenir dessus au moment du BP. Mais aujourd'hui, le passage comptable M57 ne remet pas en cause la garantie d'emprunt qui est autre chose.

Florian BOUQUET : Voilà, Christian. Tu as eu toutes les réponses ? Tu es convaincu ? Alors je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Il vous a apporté toutes les réponses, vous avez besoin de la M57 ? Voilà, on ne va pas se poser la question, c'est obligatoire. C'est : « En application de l'article 106 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, les collectivités territoriales et leurs EPCI peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles ». Moi, je souhaite doter notre Direction du Budget de ce qui se fait actuellement, s'ils veulent travailler en nomenclature M57 je vous propose de fournir la capacité à notre Direction du Budget de travailler en nomenclature M57 du Trésor public. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Donc six abstentions, je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT pouvoir donné à Mme Samia JABER, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT

CD-23-11-14_08 - Modification du tableau des emplois

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : On aborde à présent le point numéro huit, c'est la modification du tableau des emplois donc là, c'est strictement règlementaire. Vous savez qu'en matière de tableau des emplois, pour faire face au besoin de la collectivité en matière de création ou d'évolution de poste, il y a des créations.

Il vous est proposé sur la DLA :

- La création de trois postes permanents d'adjoints techniques à temps complet ;
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (catégorie C) et la suppression d'un adjoint technique à temps non complet à raison de 90 % de quotité de travail (catégorie C) ;
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (catégorie C) et la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 53 % de la quotité de travail (catégorie C).

Dans le cadre de l'évolution des missions d'un agent, la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) et la suppression d'un adjoint technique à temps non complet à raison de 90 % (catégorie C).

Au niveau RH, il y a :

- Le reclassement professionnel d'un agent avec la création d'un emploi permanent de conseiller socio-éducatif à temps complet (catégorie A) et la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) ;
- Dans le cadre de la sécurisation et de la consolidation des fonctions d'accueil au sein de l'Hôtel du Département, il y a la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et la suppression d'un emploi permanent de conseiller socio-éducatif à temps complet (catégorie A).

Dans la DGA Solidarité, protection de l'enfance, famille, parentalité :

- Dans le cadre d'un recrutement d'un travailleur social enfance, suite à une vacance d'emploi liée à une mobilité interne, la création d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants (catégorie A) à temps non complet et la suppression d'un emploi d'assistant socio-éducatif (catégorie A) à 80 % ;
- Dans le cadre d'un contrat de projet financement ARS / convention « communautés 360 », la création d'un emploi pour une durée de trois ans d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C) pour exercer les fonctions d'assistante de l'équipe médico-sociale ;
- Dans le cadre de l'évolution des missions d'un agent, la création d'un emploi d'attaché à temps complet (catégorie A) et la suppression d'un emploi d'animateur à temps complet (catégorie B).

Enfin sur la DAS PMI, il y a :

- Le recrutement d'un médecin suite à une vacance de poste liée à un départ, la création d'un emploi permanent de médecin à temps non complet à raison de 50 % de la quotité de travail (catégorie A) et la suppression d'un emploi de médecin à temps complet (catégorie A) ;
- Dans le cadre de l'évolution des missions d'un agent, la création d'un emploi permanent d'attaché (catégorie A) et la suppression d'un emploi de puéricultrice hors classe à temps complet (catégorie A).

Sur la DGA Territoire, il est à noter :

- Le recrutement d'un responsable du service d'entretien des espaces naturels suite au départ d'un agent, la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet (catégorie B) et la suppression d'un emploi d'ingénieur à temps complet ;
- Dans le cadre du recrutement d'un agent d'entretien des espaces naturels, vacance d'emploi liée à une mobilité interne, il y a la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (catégorie C) et la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la liste des modifications des postes, créations et suppressions. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT pouvoir donné à Mme Samia JABER, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT

**CD-23-11-14_09 - Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement
départementaux**

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Point numéro neuf, il s'agit d'adopter la délibération prévoyant le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents départementaux en déplacement. Je vous propose d'abroger la délibération du 16 mai 2019 et de fixer les nouveaux taux de remboursement, à savoir :

- 90 euros le taux de base ;
- 120 euros le taux forfaitaire dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants et celle du Grand Paris ;
- 140 euros le taux forfaitaire dans la commune de Paris ;
- 150 euros le taux forfaitaire dans tous les cas pour les agents reconnus travailleurs handicapés.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-11-14_10 - Mise à disposition temporaire et gracieuse de sites départementaux

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de la convention, c'est le modèle type de convention de mise à disposition temporaire et gracieuse des sites départementaux. Vous savez que l'on est régulièrement sollicité par des associations pour permettre la mise à disposition de sites départementaux et je voudrais vous soumettre le projet de convention tel qu'il vous a été communiqué pour le prêt gracieux des sites départementaux. Je pense notamment au Parc de la Douce, mais aussi au Malsaucy. C'est gratuit, cela permet simplement de cadrer et ce sont les prêts d'usage qui sont consentis à différentes associations, il y a l'Usep, il y a l'UNSS, entre autres.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-11-14_11 - Coopération transfrontalière : candidature pour le dispositif Interreg Plan Territorial Intégré de Coopération
Mme Maryline MORALLET

Florian BOUQUET : À présent, je vais laisser la parole à Maryline MORALLET qui va vous présenter le rapport numéro 14, c'est la coopération transfrontalière. Elle va vous proposer une candidature pour le dispositif Interreg Plan Territorial Intégré de Coopération.

Maryline MORALLET : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, vous avez tout expliqué, il s'agit donc de candidater au dispositif Interreg Plan Territorial Intégré de Coopération. En ce qui nous concerne, nous souhaitons poursuivre la coopération étroite que l'on a avec la République et Canton du Jura. Pour cela, la Région qui supervise ce programme, a ouvert l'appel à candidature. Les élus de la République et Canton du Jura, associés à ceux du Département et du Grand Belfort, se réunissent régulièrement par rapport à cela et nous souhaitons que ces bonnes relations perdurent et pour cela, nous candidatons à ce dispositif Plan Territorial Intégré de Coopération. Ce dispositif comprend deux étapes :

La première étape appelée « Emergence » qui a une durée de 12 mois. Elle doit aboutir à la formalisation d'une stratégie de coopération de territoire, d'un diagnostic territorial et d'un plan d'actions dont deux projets destinés à être financés au titre des objectifs spécifiques du programme Interreg franco-suisse.

Les premiers enjeux identifiés concernent tout particulièrement la mobilité transfrontalière, la transition écologique, l'innovation technologique, la formation professionnelle et la jeunesse. Le versement de la subvention FEDER et de l'Interreg fédéral, soit 97 500 euros sur un budget de 150 000 euros, est conditionné à la production de cela. Pour ce faire, il est prévu de recruter un chargé de projet dédié au PTIC positionné auprès du chef de file français, donc Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Au regard de ces différents éléments, il vous est proposé :

- D'approuver la candidature au dispositif Plan Territorial Intégré de Coopération du programme Interreg VI France - Suisse 2021 - 2027, présenté conjointement par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, la République et Canton du Jura et le Département du Territoire de Belfort ;
- De valider le formulaire de candidature ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit formulaire au nom et pour le compte du Département.

Florian BOUQUET : Merci. Par rapport à cette candidature, y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Six abstentions, d'accord.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT pouvoir donné à Mme Samia JABER, Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET pouvoir donné à Mme Marie-Dominique BELUCHE, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT

CD-23-11-14_12 - Renouvellement de la participation du Département au dispositif MaPrimeRénov'
M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : Point numéro 12, je vais laisser la parole à Pierre CARLES qui va vous présenter le renouvellement de la participation du Département au dispositif MaPrimeRénov'.

Pierre CARLES : Oui, Monsieur le Président, Chers collègues et amis. Par délibération du 18 mars 2021, le Conseil Départemental a reconduit pour trois ans (2021 - 2023) le dispositif d'abondement financier pour les bénéficiaires des primes Habiter Mieux, devenu depuis MaPrimRénov' Sérénité.

Le dispositif national constitue un outil majeur de la lutte contre la précarité énergétique porté par l'État via l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Le Département du Territoire de Belfort participe à ce programme sous deux formes d'abondement qui viennent en complément des aides de l'ANAH dès lors que les dossiers déposés sont éligibles aux aides de l'Agence et que les propriétaires occupants relèvent des plafonds « ménages très modestes » :

- En majorant la prime ANAH de 500 euros pour les travaux de rénovation énergétique engagés (secteurs en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ;
- En majorant la prime ANAH de 623 euros pour les mêmes travaux, mais concernant les ménages du secteur diffus (hors OPAH) afin de les accompagner dans l'ingénierie du projet.

Le Département souhaite maintenir les abondements actuels et pourra adapter son implication face à l'enjeu majeur de la qualité du parc de logements du Territoire de Belfort. Durant le premier semestre

2024, en lien avec les annonces de l'ANAH, une refonte de notre participation sera étudiée afin d'encourager la massification attendue des travaux de rénovation énergétique. Des hypothèses d'aides actualisées seront proposées au cours du second semestre 2024.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental :

- De reconduire le dispositif relatif au programme MaPrimeRénov' Sérénité pour l'année 2024 ;
- D'approuver la participation du Département en faveur des propriétaires occupants très modestes dans le cadre de ce programme national de lutte contre la précarité énergétique en accordant aux ménages éligibles une subvention de 500 euros majorés de 123 euros pour les ménages relevant du secteur diffus (hors Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), montants définis dans la délibération du 18 mars 2021 ;
- D'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les courriers relatifs aux décisions relatives à ce dossier ;
- Et de donner délégation à la Commission permanente du Conseil Départemental pour le suivi de ce dossier.

Florian BOUQUET : Merci, Pierre. Y a-t-il des questions par rapport à MaPrimRénov' ? Non, c'est un dispositif que l'on connaît bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-11-14_13 - Dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2024

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Florian BOUQUET : Point numéro 13, il s'agit de fournir à nos collèges publics, pour l'exercice 2024, les dotations de fonctionnement.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci, Président. Comme vous le savez, nous avons voté des crédits supplémentaires pour accompagner nos 13 collèges pour faire face à la hausse du coût de l'énergie. Et cette année, pour définir l'enveloppe nécessaire pour 2024, nous nous sommes appuyés sur deux points. D'une part, les prévisions qui ont été réalisées avec l'exploitant du nouveau marché d'électricité et qui, malgré un contexte compliqué, nous permet d'avoir des tarifs intéressants, car inférieurs en moyenne de 20 %. Et puis aussi pour le chauffage, l'application d'une nouvelle taxe écologique pour les neuf collèges qui

sont chauffés au gaz qui est également prise en compte dans le calcul par an.

En conséquence, pour l'exercice 2024, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 2 220 000 euros, ce qui représente une hausse de 2,2 % par rapport à l'enveloppe initiale de 2023. Cette enveloppe sera évidemment répartie de manière habituelle en fonction des critères tels qu'ils sont fixés depuis de nombreuses années. Et une fois la ventilation opérée pour nos 13 collèges, un reliquat de 77 106 euros restera disponible pour venir évidemment en soutien de nos établissements.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver cette enveloppe et sa répartition pour chaque établissement.

Florian BOUQUET : Des questions ? Je ne vais pas aller jusqu'à énoncer les montants pour chaque établissement. Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président, juste une remarque. Quand on regarde le tableau de répartition, on ne peut que regretter le poids de plus en plus important de la viabilisation dans la dotation puisque l'on se rend compte que la répartition de la dotation n'est finalement plus tellement corrélée au nombre d'élèves des établissements et que certains établissements qui ont un nombre d'élèves relativement modeste explosent en dotation du fait justement, je suppose, de cette contrainte de viabilisation. J'ai vu dans le rapport d'orientation budgétaire l'effort qui est maintenant envisagé pour la rénovation énergétique des bâtiments, notamment des collèges. C'est vrai que l'on peut avoir le regret aujourd'hui de n'être pas plus avancé sur cette situation parce que cela devrait permettre quand même des économies substantielles et de réorienter davantage les dotations vers l'effort qui devrait être tourné vers l'aspect éducation et non pas vers l'aspect viabilisation. C'est une simple remarque.

Florian BOUQUET : Je vous rappelle que nos prédécesseurs avaient mis de gros moyens sur le contrat collège qui a mobilisé le Conseil Départemental pendant 15 ans sur la période 2004 - 2019, à hauteur de presque 45 millions. Donc c'est vrai que du point de vue des bâtiments, de très gros efforts ont déjà été fournis et je serais tenté de dire que ce qui a été fait sur ce contrat collège, aujourd'hui il faudrait aller toujours plus loin. Mais on n'a pas non plus atteint un niveau de dégradation ou d'obsolescence tel qu'il faut se remobiliser tout de suite. Après, il y a bien sûr la nécessité d'être vertueux du point de vue environnemental et c'est bon aussi pour les finances, mais on ne peut pas être sur tous les fronts. On sortait du contrat collège, je rappelle que malgré l'achèvement du contrat collège et le lancement du plan gymnases, on est revenu sur certains établissements pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, je pense notamment à Giromagny par exemple ou aussi sur la toiture de Rougemont-le-Château, il y a eu de très gros travaux de fait. On est présent, mais c'est vrai que les normes sur les performances énergétiques évoluent tellement vite que le bâtimentaire qui a été rénové n'est pas à reprendre de sitôt, mais bien sûr qu'il faudra y revenir.

Donc on a un audit énergétique de tout notre patrimoine des collèges qui a été lancé pour nous permettre aussi d'anticiper les besoins. Mais c'est vrai que c'est une notion qui est à prendre au sérieux. Moi, je n'en veux pas à mes prédécesseurs lorsqu'ils ont fait, ils ont bien fait les choses, simplement c'est vrai que les normes énergétiques n'étaient pas du tout les mêmes et le contexte aussi, du point de vue du coût de l'énergie, n'était pas du tout le même dans les années 2004 et donc l'approche n'était pas la même. Mais aujourd'hui, les choses ont bien évolué, c'est vrai que tout le monde est à la fois bien sensible à cette cause environnementale et aussi sensible par rapport à l'évaluation des moyens financiers à apporter.

D'autres interventions ? On y reviendra, le patrimoine c'est sans fin. Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Simplement, si je peux me permettre, je pense que l'objet de culture collège n'était pas exactement le même que ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est la rénovation énergétique. Il s'agissait de mettre à niveau les établissements scolaires suite à la décentralisation, l'État s'est quand même débarrassé de ce sujet et fort heureusement pour les établissements scolaires puisqu'un effort conséquent a été fait pour donner des conditions de travail à la hauteur du 21^{ème} siècle, c'est clair. C'est vrai

qu'aujourd'hui, l'enjeu est d'entretenir ce patrimoine-là tel qu'il a été mené à partir de 2004, si mes souvenirs sont bons, jusqu'en 2014. Là, c'est vrai que l'on a la question à la fois de la rénovation énergétique, le problème que je souligne assez régulièrement maintenant, celui de lutter contre les pics de chaleur et je vois avec satisfaction que vous envisagez sérieusement des études concernant la végétalisation et la réperméabilisation des cours des collèges, c'est quelque chose qui me paraît vraiment urgent.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

Absent(e)s :

M. Christian RAYOT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD-23-11-14_14 - Convention pluriannuelle entre le Département du Territoire de Belfort et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives avec intervenants extérieurs

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point numéro 14, je laisse la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH sur la convention pluriannuelle entre le Département, l'Éducation nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives avec des intervenants extérieurs.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : La Base nautique du Malsaucy est régulièrement mise à profit de notre public scolaire, évidemment nos collégiens qui sont accueillis, mais aussi tous les élèves des écoles élémentaires pour l'ensemble du département. Et s'agissant des intervenants extérieurs qui interviennent pour ces activités dites sportives, il convient naturellement qu'ils disposent des qualifications professionnelles requises, donc une convention entre la DSDEN et le Conseil Départemental avait été instaurée en ce sens. Elle arrive à échéance, il convient donc d'en signer une nouvelle pour les trois prochaines années.

Il est donc demandé à cette assemblée d'approuver cette convention qui vous a été jointe en annexe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport à la convention extérieures ? Madame MOUGIN ?

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai rien à dire sur cette convention, il s'agit de continuer à faire fonctionner les activités telles qu'elles existent aujourd'hui. Ma question porte plutôt sur la Jumenterie, est-ce qu'il est envisagé en 2024 d'étendre le dispositif d'accueil des classes tel qu'il existe au Malsaucy à la Jumenterie ? Ou est-ce que ce sera décalé en fonction des travaux de rénovation nécessaires là-bas ?

Florian BOUQUET : C'est le but.

Isabelle MOUGIN : Dès 2024 ou bien plus tard ?

Florian BOUQUET : Il y a quand même des travaux à mener.

Isabelle MOUGIN : Oui parce qu'actuellement, il y a bien une possibilité d'accueil telle que la Jumenterie existe actuellement, c'est l'objet de ma question. Est-ce qu'on attend de rénover ou est-ce qu'on démarre avant la rénovation ?

Florian BOUQUET : C'est à étudier, merci de la remarque. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-23-11-14_15 - Gestion par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) de l'aide du Département aux employeurs de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Point numéro 15, c'est moi qui vais le présenter puisque Loubna KETFI-CHARIF n'est pas là. C'est la gestion par l'Agence de Services et de Paiement de l'aide du Département aux employeurs de bénéficiaires du RSA.

Le Département et l'État concluent chaque année une convention d'objectifs et de moyens qui détermine les conditions de cofinancement des contrats aidés et de Contrats à Durée Déterminée et d'Insertion, les CDDI, dans les ateliers et chantiers d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA. Cette convention d'objectifs et de moyens a prévu pour 2023 la signature de 70 Contrats Uniques d'Insertion dont 60 Parcours Emploi Compétences dans le secteur non marchand et 10 Contrats Initiative Emploi, CIE, dans le secteur marchand. Et le Département s'est également engagé à financer un nombre prévisionnel de 49 ETP en CDDI (Contrats à Durée Déterminée d'Insertion) dans les 8 chantiers d'insertion en 2023 pour le recrutement de bénéficiaires du RSA.

L'Agence de Services et de Paiement est un établissement public français qui contribue à la mise en œuvre de ces politiques publiques nationales. Il vous est donc proposé de passer par cette agence pour la simplification des procédures qui nous lient avec l'État et c'est le Département qui mandate l'Agence de Services et de Paiement pour gérer et payer l'aide aux employeurs des salariés en Contrat Unique d'Insertion et qui prend aussi en charge les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion. Il vous est proposé à travers ce rapport, à la fois d'approuver les termes de la convention relative à la gestion de l'aide du Département aux structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion. Et il vous est proposé aussi de m'autoriser à signer la convention de la gestion de l'aide du Département pour les structures porteuses. Et enfin, d'approuver les termes de la convention relative à la gestion de l'aide du Département aux employeurs de salariés en Contrat Unique d'Insertion. Et de m'autoriser, bien sûr, à signer la convention relative à la gestion de cette aide aux employeurs. Il sera donné délégation à la Commission permanente du Conseil Départemental d'évaluer ces pratiques.

Donc, c'est un budget consacré au financement des contrats aidés de 583 429 euros en 2022. Et pour 2023, c'était 760 000 euros qui étaient inscrits au BP pour réaliser ces Contrats à Durée Déterminée d'Insertion avec les ateliers et chantiers d'insertion, ça fonctionne plutôt bien et ça mobilise aussi nos jeunes désireux de s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

À présent, on a terminé avec la séance plénière, donc on va aborder la Commission permanente. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé aujourd'hui à cette organisation. Je rappelle qu'il y aura une séance plénière du Conseil Départemental le jeudi 14 décembre notamment pour le vote du budget. Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale, M. Christian RAYOT - Conseiller départemental

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à M. Didier VALLVERDU; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

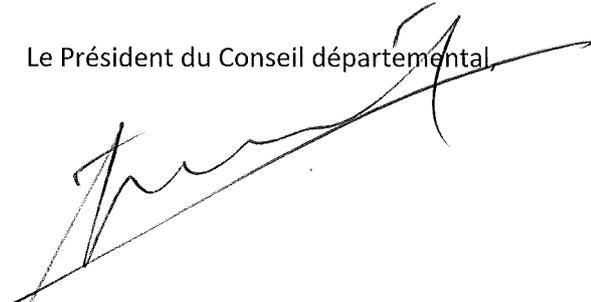
La séance est levée à 10h42

Bordereau des pièces annexes

Annexe 1 : brochure des rapports + annexes

Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,



M. Florian BOUQUET

Le secrétaire de séance,



Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH